

bail commercial et vente du local

Par **Pierre Correze**, le **22/05/2019** à **12:45**

Bonjour, je suis locataire d'un commerce, mon propriétaire veut vendre et m'a envoyé une offre que j'ai acceptée (en limite de mes finances). Mais voilà qu'il a reçu une nouvelle offre plus élevée et me recontacte à nouveau pour connaître ma position, ou ça va tout ça, quels sont mes droits. Merci par avance pour votre réponse. Avec mes cordiales salutations Pierre.

P.S. Merci aussi pour ce blog qui est très intéressant.

Par **ESP**, le **22/05/2019** à **12:59**

Bonjour

Sous quelle forme avez vous accepté ?

La signature d'un avant-contrat est l'une des étapes clés pour la conclusion de l'achat.

Par **Pierre Correze**, le **22/05/2019** à **13:12**

Salut et merci pour votre diligence, j'ai répondu par courrier recommandé que l'offre me convenait. Cordialement Pierre.

Par **Pierre Correze**, le **22/05/2019** à **15:45**

Re bonjour, faut-il que je fasse quelque chose de plus pour me garantir de la première offre et forcer la vente à ce prix ou suis-je obligé de répondre à la nouvelle offre (de 10000€ plus cher).

Merci pour votre réponse, cordialement Pierre.

Par **Pierre Correze**, le **23/05/2019** à **09:07**

Bonjour, et merci à Pragma pour cette information. Comme il ne m'a pas été proposé d'avant contrat, mais une première offre que j'ai simplement acceptée dans un recommandé envoyé avant que ne me parvienne la deuxième offre, y a-t-il quelque chose à faire pour ne pas être

emporté par une augmentation qui dépasse mes capacités et qui pourrait être suivie d'une troisième etc... Comment doit être rédigée ma réponse afin d'être considérée comme avant contrat dans la mesure où j'arrive à rassembler les fonds supplémentaires pour répondre à la deuxième offre.

J'ai l'impression qu'ils me prennent pour une »poire » ou alors c'est du bluff et ils veulent vendre à moindre prix à un acheteur précis...

Merci pour des conseils et des éclaircissements sur l'avant contrat, doit-il être signé en retour par les propriétaires ou seule ma signature suffit en réponse à l'offre ?

A bientôt sur le blog, cordialement Pierre.